

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 26 Février 2021 à 18h00
sur convocation du 19 Février 2021

Présents :

Mesdames Sylvie ALBERT, Gillian BROOME, Claire FAVREAUX, Aude MATHIEU,
Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Ludovic ERABLE, Jean-Noël FLEGEO, Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Thomas TAVERNIER, Pierre TEXIER.

Absentes excusées :

Madame Marie-Claude CUBILLO a donné pouvoir à madame Claire FAVREAUX
Madame Catherine SARRAZIN

Secrétaire de séance : Philippe GANTHY

Ordre du jour :

- 1) **Approbation du PV du 15-01-2021**
- 2) **Délibération : Participation anticipée au Budget du SIVOS avant le vote du BP 2021**
- 3) **Délibération : Convention d'utilisation du domaine public (Bords de Charente)**
- 4) **Délibération : Convention Fourrière (dont Chiens dangereux)**
- 5) **Délibération : Ligne de crédit – emprunt**
- 6) **Délibération : report consultation des Taillebourgeois (COVID 19)**
- 7) **Ressources Humaines**
- 8) **Elections régionales et départementales (13-20 juin 2021), présence des élu(e)s.**
- 9) **Inondations : Statut de Catastrophe naturelle_Plan communal de Sauvegarde Bilan provisoire_remerciements_Application Internet « PanneauPocket »**
- 10) **Affaire SNCF_ Voie ferrée**
- 11) **Voirie (réalisation-projets)**
- 12) **Questions diverses**

Ouverture de séance :

- 1) **Approbation du PV du 15-01-2021**

Vote : tous pour

- 2) **Délibération : Participation anticipée au Budget du SIVOS avant le vote du BP 2021**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le SIVOS François Rabelais a demandé aux Communes de Taillebourg et d'Annepont le versement anticipé des participations avant le vote du budget qui aura lieu au plus tard en avril 2021.

Monsieur le Maire fait lecture de la Délibération DEL 2021-08 du 25 janvier 2021.

Le SIVOS François Rabelais a demandé à la commune le versement de la 1ère participation pour un montant de 39 000 € payable en deux fois, soit 19 500 € fin février et 19 500 € fin mars.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident le montant de 39 000 euros payables en 2 fois, fin février et fin mars.

Vote : tous pour

- 3) **Délibération : Convention d'utilisation du domaine public (Bords de Charente)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande d'HAPPY Nature d'exploiter les bords de Charente durant une période de 6 mois.

Monsieur le Maire propose de fixer les conditions générales des occupations privatives du domaine public, sans emprise, liées aux commerces fixes ou mobiles de façon à ce que les droits ouverts s'inscrivent dans le respect des principes de gestion et de préservation des espaces publics ainsi que des règles de sécurité publique et de circulation.

Monsieur le Maire précise qu'il convient de réaliser une convention entre les 2 parties et demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de signer tous les documents afférents à cette affaire.

Vote : tous pour

4) **Délibération : Convention Fourrière (dont Chiens dangereux)**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de valider la convention entre la Commune et la SPA de Saintes qui règle les modalités de prise en compte des animaux errants.

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident la convention Fourrière et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette convention.

Vote : tous pour

5) **Délibération : Ligne de crédit –emprunt**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre des travaux de remise en état du site patrimoniale, la Commune a souscrit un prêt relais auprès de la Caisse d'Épargne d'un montant de 150 000 euros en mai 2020.

Il convient aujourd'hui de refaire une demande de ligne de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance d'un montant de 90 000 euros et après en avoir délibéré, la commune de Taillebourg a pris les décisions suivantes :

Article -1.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de Taillebourg décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 90 000 € dans les conditions ci-après indiquées :

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de Taillebourg décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 90 000 Euros
- Durée : 6 mois
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 0,85 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle à terme échu
- Frais de dossier : 250 Euros
- Commission d'engagement : NEANT
- Commission de gestion : NEANT
- Commission de mouvement : NEANT
- Commission de non-utilisation : 0,30 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit

d'office au crédit / ou par virement CRI-TBF du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Les membres du Conseil Municipal autorisent Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Vote : tous pour

6) Délibération : Report de la Consultation Citoyenne

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 18 décembre 2020, le Conseil Municipal avait décidé d'organiser la consultation citoyenne le dimanche 28 février 2021.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle et compte tenu du report des élections régionales et départementales, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de reporter à une date ultérieure la Consultation Citoyenne.

Les prochaines élections régionales et départementales se tiendront les 13 et 20 juin 2021, Monsieur le Maire propose d'organiser la Consultation Citoyenne sur une de ces dates, après accord de la Sous-Préfecture de Saint Jean d'Angély.

Vote : tous pour

7) Ressources Humaines

Monsieur le Maire présente les points qui devront être mis à l'ordre du jour de la prochaine commission du personnel afin de revoir le tableau des effectifs :

- Demande de mutation d'un agent. L'agent a été radié des effectifs à compter du 1^{er} mars 2021. Poste de 35/35^{ème}. Le comité technique va être saisi pour la modification du tableau des effectifs.
- Demande d'un agent à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2021.

8) Elections régionales et départementales (13-20 juin 2021), présence des élu(e)s.

Monsieur le Maire demande d'anticiper la mise en place du bureau de vote des prochaines élections considérant qu'il sera vraisemblablement absent le 13 Juin pour raison professionnelle.

9) Inondations de Février 2021: Statut de Catastrophe naturelle_Plan communal de Sauvegarde Bilan provisoire_Remerciements_Application Internet « PanneauPocket »

Monsieur le Maire fait part de l'acceptation de l'Etat de la reconnaissance de catastrophe naturelle, du bon fonctionnement de notre plan communal de sauvegarde (interventions diverses, repas chauds (grand merci à Guillaume COVELA pour son dévouement), des remerciements effectués à toutes les personnes et entreprises qui ont soutenu l'action de la municipalité et de l'application internet « PanneauPocket » qui permet de communiquer les informations « en temps réel »

10) Affaire SNCF_ Voie ferrée

Monsieur le Maire fait part du contentieux en devenir entre la municipalité et la SNCF concernant les éventuelles responsabilités sur de nouveaux effondrements des remparts sur la voie ferrée. Ce dossier étant complexe, il indique qu'il convient de se rapprocher des services d'un avocat.

11) Voirie (réalisation-projets)

La réfection de la voie communale entre les Maçons et la départementale vers Saint Savinien est achevée, il reste à achever de curer certains fossés.

La municipalité de Taillebourg a sollicité l'Etat (DDTM) pour obtenir des subventions pour la remise en état de la voirie entre Liberneuil et Annepont, suite à la dégradation due à la forte fréquentation de cet axe servant de déviation pendant les inondations. En attendant, un passage de point à temps (enrobé à froid) sera effectué.

12) Questions diverses

Suite aux demandes effectuées lors du précédent conseil concernant la limitation de vitesse à 30 km/h sur le haut du village, monsieur le Maire indique la mise en place des panneaux de signalisation en précisant le prix, la réglementation, et les secteurs concernés.

Monsieur Le Maire informe qu'après plusieurs contacts et discussions l'ancienne boucherie va être vendue.

Madame MATHIEU informe que sur la route des Maçons les véhicules circulent à vive allure. Monsieur Le Maire indique qu'il informera les gendarmes lors de leur prochaine venue (2 jeudi par mois).

Monsieur TAVERNIER précise que les arrêts de bus ne sont pas matérialisés au sol. Monsieur Le Maire répond qu'il a déjà effectué cette demande auprès des services départementaux.

Monsieur FLEGEO informe qu'il s'est fait mordre par des chiens sur le sentier de la « ferrée verte ».
Monsieur le Maire indique que lors du dernier conseil nous avons rappelé que les propriétaires doivent déclarer leurs chiens dangereux. Il précise qu'en cas d'attaque, il est impératif de déclarer les faits à la gendarmerie.

Monsieur GANTHY informe qu'un riverain sur le haut du lotissement lui a indiqué que les containers poubelles étaient renversés et le contenu dispersé à chaque coup de vent.

Monsieur le Maire propose d'installer des structures qui pourraient éviter ces inconvénients.

Monsieur GANTHY explique qu'il faudrait prendre une décision concernant l'inscription ou non, pour les 5 ans à venir, au programme refuge d'oiseaux de la Ligue pour la Protection des Oiseaux. Il précise que la Ligue (LPO) est aujourd'hui l'une des premières associations de protection de la nature en France et qu'elle agit au quotidien pour la sauvegarde de la biodiversité. Le programme des Refuges est un label attribué par la LPO visant à accompagner les collectivités désireuses de s'engager dans une démarche de valorisation et d'amélioration du patrimoine naturel. Taillebourg est souvent pris comme exemple par la Ligue pour illustrer dans les revues et conférences spécialisées la mise en place de la gestion différenciée des espaces et la diversité des espèces.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer pour ou contre l'inscription à la LPO pour les 5 ans à venir (prochain conseil vote du budget).

Madame BROOME propose de mettre une boîte à livres à disposition des usagers. Le conseil indique que c'est une bonne idée. Toutefois le principe de la boîte à livres existe déjà à l'agence postale.

Madame ALBERT demande que les marquages au sol dans la rue Aliénor soient refaits.

Monsieur GALLAIS demandera aux agents de les retracer.

Monsieur le Maire demande à tous les élus de réfléchir à une manifestation festive pour l'été prochain (si les conditions COVID 19 le permettent). Tous espèrent que cela sera possible pour l'été prochain.

Monsieur ARROYO-BISHOP propose que le panneau à l'entrée du parc du Château soit remplacé.

Monsieur le Maire lui demande d'élaborer un projet de panneau.

Fin de séance 21h